

*Ministère
de l'Éducation Nationale,
de la Jeunesse et des Sports*

Paris, le

9 FEV. 1989

Le Directeur du Cabinet

CAB/14 n° 1053

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez transmis à M. le Ministre d'État une demande visant à recevoir une délégation du bureau de l'Association Enseignement Public et Informatique.

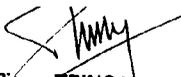
Vous souhaitez en effet que l'effort conduit, depuis plusieurs années, pour assurer à l'enseignement de l'informatique d'une part et à l'utilisation pédagogique de l'informatique d'autre part, une place conforme à sa vocation, soit poursuivi dans une nouvelle organisation de la formation des maîtres.

La politique de dotation en matériels des établissements ou de renouvellement de ceux qui sont devenus insuffisants ou obsolètes d'une part, la formation dans des stages nationaux ou académiques des personnels enseignants volontaires d'autre part, montre que le ministère de l'Éducation nationale poursuit une politique déjà largement mise en place.

Il convient néanmoins de prolonger ces efforts pour assurer aux personnels enseignants la formation dont ils ont besoin, ainsi que la possibilité de mettre en place des réseaux de ressources.

L'emploi du temps de M. le Ministre d'État ne lui permettant pas de recevoir toutes les associations désireuses de lui faire part de leurs réflexions, je vous propose de prendre l'attache de M. Jean GEOFFROY qui pourra s'entretenir avec vous des diverses implications du projet de loi, et notamment de celles concernant la formation des maîtres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments distingués.


Pierre TRINCAL

Olivier SCHRAMÉCK